

Préavis d'adjudication de contrats (PAC)

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public destiné aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance, un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, avant la date stipulée dans ce PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Le ministère des Ressources naturelles Canada (RNCan) doit fournir des résultats de l'enquête sur l'emploi en matière d'efficacité énergétique qui utilisent et s'alignent sur les estimations antérieures de « Environmental Careers Organization of Canada (ECO Canada) » et du ministère de l'Énergie des États-Unis pour permettre de mesurer l'emploi en efficacité énergétique au Canada et en Amérique du Nord.

3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé de capacités

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités que son produit/matériel/système répond aux exigences suivantes :

Le système de sondage utilisé pour fournir des estimations détaillées sur l'emploi en matière d'efficacité énergétique, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et la Classification nationale des professions (CNP), doit être interopérable avec le système d'enquête de ECO Canada et l'enquête sur l'énergie et l'emploi du ministère de l'Énergie des États-Unis

Le fournisseur doit être en mesure d'accéder à l'ensemble de données appartenant à ECO Canada pour être en mesure de terminer cette étude.

4. Accords commerciaux

Cet approvisionnement est assujéti aux accords commerciaux suivants:

Accord de libre-échange en Amérique du Nord (ALENA);
Accord de libre-échange canadien (ALEC);
Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC).

5. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

ne s'applique pas

6. Entente(s) sur les revendications territoriales globales

ne s'applique pas

7. Justification du fournisseur présélectionné

Nous avons l'intention de traiter directement avec le fournisseur mentionné à l'article 10 ci-après, à notre connaissance, il est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

8. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception (s) ci-dessous sur la réglementation contractuelle des marchés est (sont) invoquée pour cet achat en vertu du paragraphe 6 (d) :

une seule personne est capable d'exécuter le travail

Le fournisseur proposé, ECO Canada est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

9. Exclusions et/ou Raisons d'un appel d'offres limitées

L'exclusion suivante (s) et/ou des raisons d'appel d'offres limitées sont invoqués dans le cadre du :

Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) : Article 1016, 2, b

Accord de libre-échange canadien (ALEC) : Article 513 b

Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) : Article XIII (b)

10. Titre de propriété intellectuelle

Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

11. Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au le 31 Mars 2018 inclusivement.

12. Coût estimé

La valeur maximale estimée du contrat est de 578,560.00\$ CAD, taxes incluses.

Phase 1 : 13,560\$ CAD

Phase II (facultatif): 565,000\$ CAD

13. Nom et adresse du fournisseur proposé

ECO Canada
200 – 308 11 Avenue SE
Calgary, AB
T2G 0Y2

14. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

« Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits ici, peuvent présenter un Énoncé de Capacités par écrit, de préférence par courriel, à l'autorité contractuelle indiquée dans le présent avis avant la date et l'heure de clôture de cette Avis. L'Énoncé de Capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences annoncées »

15. Date de fermeture

La date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités est le 3 janvier 2018 à 14:00 Heure Normale de l'Est

16. Autorité contractuelle

Anne-Marie Tauvette
Ressources Naturelles Canada
1219 Queen Street East
Sault Ste. Marie, ON
P6A2E5

Téléphone: 705-541-5579

Courriel: anne-marie.tauvette@canada.ca